
Christel Coton, Laurence Proteau (dir.), *Les paradoxes de l'écriture : sociologie des écrits professionnels dans les institutions d'encadrement*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Le sens social », 2012

Anni Borzeix



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/6281>

DOI : 10.4000/travailemloi.6281

ISSN : 1775-416X

Éditeur

DARES - Ministère du Travail

Édition imprimée

Date de publication : 15 mars 2014

Pagination : 144-145

ISSN : 0224-4365

Référence électronique

Anni Borzeix, « Christel Coton, Laurence Proteau (dir.), *Les paradoxes de l'écriture : sociologie des écrits professionnels dans les institutions d'encadrement* », *Travail et Emploi* [En ligne], 137 | janvier-mars 2014, mis en ligne le 01 janvier 2014, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/6281> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/travailemloi.6281>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

© Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Christel Coton, Laurence Proteau (dir.), *Les paradoxes de l'écriture : sociologie des écrits professionnels dans les institutions d'encadrement*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Le sens social », 2012

Anni Borzeix

RÉFÉRENCE

Christel Coton, Laurence Proteau (dir.), *Les paradoxes de l'écriture : sociologie des écrits professionnels dans les institutions d'encadrement*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Le sens social », 2012, 260 p.

- 1 *Les paradoxes de l'écriture* est un ouvrage de sociologie des professions qui défriche, dans une perspective critique, un domaine empirique encore mal connu : celui des écrits professionnels utilisés dans les institutions d'encadrement. Une série d'excellentes monographies de métiers, richement documentées, servent une économie générale robuste. L'objet original choisi – la division sociale du travail d'écriture – illustre une thèse répandue : celle de la « montée en puissance de la logique gestionnaire » dans les administrations publiques. La cohérence de cette perspective confère au volume une unité indéniable et l'on « voit », cas après cas, comment les dispositifs d'évaluation, de contrôle, de traçabilité se multiplient, accroissant ainsi la standardisation, la formalisation et la rationalisation des procès de production et de travail. Si la thèse n'est pas entièrement nouvelle, le matériau l'est davantage. Il est passionnant. Mais la question que l'on peut se poser, celle qui permettrait de valider la thèse défendue – écrit-on plus ou autrement aujourd'hui qu'autrefois pour accomplir sa tâche quand on exerce le métier de policier, de magistrat, de greffier, de médecin et surtout, pour quoi faire ? – n'est pas vraiment traitée. Pourtant la réponse à la question va, semble-t-il, de

soi, puisque les professionnels, eux, nous disent les auteurs, l'affirment et le déplorent. Faut-il s'en tenir à leur opinion et sinon, comment pourrait-on procéder ? Le parti pris dans ces textes est d'écouter parler les professionnels. Que disent-ils, que font-ils, que pensent-ils de ces écritures administratives en tout genre, peu analysées pour elles-mêmes par les chercheurs, et qui vont donc faire fonction de témoins à charge ?

- 2 L'ouvrage se divise en quatre grandes parties aux titres particulièrement suggestifs qui livrent d'emblée les clés de la lecture. La première, « L'écriture, un capital ambigu », décrit la conversion des officiers combattants en officiers rédacteurs (« Passer au fil de la plume », Christel Coton) et relève les ambivalences de l'écriture dans la division du travail policier (« Scribe ou scribouillard », Laurence Proteau). La seconde, intitulée « Standardisation de l'écriture et enjeux professionnels », passe en revue la rationalisation du travail policier (« Pratiques d'écriture, de tri et de traitement des plaintes », Élodie Lemaire), les transformations du métier de magistrat (« De la plume aristocratique à la plume gestionnaire », Christian Mouhanna) et celui des greffières (« Se distinguer dans un espace standardisé », Sabrina Nouri-Mangold). Une troisième partie, « Scribes sous contrainte du droit », nous mène en prison, chez les gradés d'abord (Gaëtan Cliquennois) puis dans les unités de visite familiale (Élodie Janicaud et Camille Lancelevée), et enfin au cœur de l'assistance éducative à l'épreuve du droit des usagers (Coline Cardi et Fabien Deshayes). Avec la thématique choisie pour la quatrième partie, « Des écrits pour asseoir sa position », on croise des médecins face à la prescription (Claude Thiaudière), un substitut et son mandat de dépôt (Léonore Le Caisne) et des visiteurs de prison face à leurs rapports (Benjamin Pécoud).
- 3 Les coordonnateurs optent résolument pour une problématisation en termes de paradoxe : l'écriture, saisie comme un rapport social et une structure élémentaire des pratiques professionnelles, est toujours à la fois une contrainte et une ressource – pour l'activité, la mobilité, la carrière. Et si « tout se passe comme si » l'écriture était la « part d'ombre du travail, l'aspect honteux de la fonction » dans ces métiers emblématiques que sont la police, la justice et le pénitencier (qui servent ici de types idéaux) – métiers qui valorisent traditionnellement plutôt l'oral et l'action –, si elle peut même être une « source de discrédit symbolique », elle est aussi, aujourd'hui, une condition de la mobilité professionnelle. On le voit, cet ensemble de textes représente une contribution substantielle à la sociologie des professions administratives. Car ces écrits y font toujours l'objet d'une interprétation argumentée, tâche réservée ici au sociologue : écrits-supports, écrits-symptômes, écrits-signes, considérés moins pour eux-mêmes, pour ce qu'ils « font » ou font faire, dans une perspective pragmatiste, que pour ce qu'ils révèlent. Sur quoi ? Sur les évolutions en cours dans ces métiers, sur les logiques managériales qui accompagnent la modernisation des services de l'État, sur les nouvelles formes du capital scriptural, sur l'inflation des dispositifs d'évaluation et de contrôle, sur des garanties de transparence et du respect des droits des administrés. L'activité d'encadrement « en actes », ou à réaliser – ce qu'encadrer veut dire et implique, concrètement, aujourd'hui – par le truchement de ces pratiques écrites, n'est pas vraiment le sujet examiné dans cet ouvrage. On y voit bien, en revanche, l'usage stratégique fait des ressources écrites – par les institutions comme par les agents eux-mêmes – comme autant d'instruments de classement, de placement ou de domination qui accompagnent les transformations en cours.

AUTEURS

ANNI BORZEIX

École polytechnique, Centre de recherche en gestion